

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 25 octobre 2021

Etaient présents : Mmes LOGEZ, LOUIS, MKAAD-RAS, PARIS, SOOMIEN, URBAN MM. BOISSIERES, GIMENEZ, MALRIEU, NEBOUT, OLMOS, PERES, SERRA, SILLIEN, THOMAS

Avaient donné procurations : Hawa CHARLET à Jean-Luc SILLIEN, Claude MALLET à Marie-France URBAN et Pierre VINCENT à Christine LOGEZ

A été nommé secrétaire de séance : Jean BOISSIERES

Approbation compte-rendu du dernier conseil à la majorité absolue

1. CONTINUITE PIETONNIERE D1 ROUTE DE COX – CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle l'inscription au programme départemental 2021 de l'étude et des travaux d'urbanisation de la RD 1 avec la création d'un piétonnier allant du croisement entre la rue des remparts et la D1 jusqu'au giratoire – délibération 2020-046. Cela permettra de sécuriser les nombreux échanges piétons entre le groupe scolaire, le city, la zone commerciale et les nouveaux lotissements.

Le bureau d'études Urbalink est notre maître d'œuvre sur ce projet et les lignes directrices techniques et esthétiques retenues avec le maître d'œuvre ont été validées par le Conseil Départemental au travers de la signature d'une convention (délibération 2021-022).

A ce stade, il convient de choisir l'entreprise qui sera chargée des travaux.

Ce marché est passé sous procédure adaptée (Article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 16 août 2021. Ces documents fixaient les règles de mise en concurrence et les critères de jugement des offres.

La date limite de réception des offres était fixée au 16 septembre 2021 à 12h00.

Le marché est attribué par le pouvoir adjudicateur aux candidats ayant présentés les offres économiquement les plus avantageuses, qui sont celles les mieux classées appréciées en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération :

- 60% : Prix des prestations,
- 40% : Valeur technique de l'offre,

9 candidatures ont été réceptionnées sur <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>.

Monsieur le Maire explique ensuite qu'après le recueil des candidatures, il a été procédé à une ouverture des plis. Toutes ont été déclarées recevables.

L'étude technique des offres a ensuite été faite par le Maître d'œuvre.

Une fois la restitution faite par le Maître d'œuvre, elle a été présentée le 7 octobre 2021 en commission appel d'offres/achat dont les membres ont établi un classement.

Monsieur le Maire rappelle alors la compétence du Conseil municipal pour décider de l'attribution et de la conclusion de ce marché de travaux.

Il demande tout d'abord aux membres du Conseil municipal d'approuver la procédure menée et les dossiers de consultation établis pour la passation du marché et le contenu de ces derniers.

Puis Monsieur le Maire présente les offres finales des entreprises après jugement selon les critères prévus par le règlement de la consultation.

Il informe l'assemblée de l'avis de la Commission appel d'offres/achat et propose ainsi au Conseil municipal de retenir l'offre suivante de l'entreprise ECTP à MONTBERON, pour un montant de **88 491.50€HT** soit **106 189.80€TTC**.

Après examen des différentes propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le choix de l'entreprise proposée ECTP à MONTBERON, autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché et toutes pièces nécessaires à l'exécution de celui-ci et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette opération.

Les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2021

2. SDEHG – DEMANDE DE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDEHG réalise une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune de s'inscrire dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95% par l'ADEME, la Région et le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander un diagnostic énergétique pour la Mairie, s'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment et s'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Ressources humaines – Présentation des Lignes Directrices de Gestion validées par le Centre de gestion
- Présentation rapport d'activité de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans
- Présentation rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne
- Présentation rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Forêt de Bouconne
- Eglise : les travaux prévus sont terminés. Il reste un problème avec les corniches qu'il faut entretenir. On en profitera pour revoir le mur du cimetière.
- Commission environnement :
 - Réunie plusieurs fois, la dernière en date le 27 septembre dernier. Elle s'appelle dorénavant « environnement et cadre de vie »
 - Elle a fait l'inventaire des espaces à aménager
 - L'espace city/skate sera privilégié dans un premier temps.
 - Elle a reçu le Lycée de Ondes qui va faire des propositions d'aménagements.

- Sécurisation du stade suite à la présence des gens du voyage :
 - On va fermer le haut du stade tout en laissant un accès piétons
 - La sécurisation du bas est à l'étude.

- Arrosage du stade : les travaux sont terminés, la pompe et l'arroseeur sont en place.
- Commission finances : Elle s'est réunie le 22 octobre afin d'évaluer le budget avant la fin de l'année. Les dépenses de fonctionnement, bien que maîtrisées, augmentent (coût des services, des énergies, augmentation des dépenses du SIVS, ...). Certaines recettes ne sont pas encore enregistrées. Nous sommes attentifs à tout cela.
- Cérémonie du 11 novembre : Organisée le 11 novembre 2021 à 11h00 au monument aux morts dans le respect des gestes barrières, un apéritif sera servi à l'espace Fontanilles.
- Porte de la médiathèque : en cours
- Ralentisseur : en cours, attente du retour de Mme Labourdette.

La séance est levée à 22h10.